

RÉUNION DU 1^{er} AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAULT Marco, Maire.

Date de convocation : le 23 mars 2011

Présents : Messieurs ROSAIRE, FOULONNEAU, Madame DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEOU, Mesdames MENAGER, LEBRETON, DESCHAMPS, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE, Monsieur BARON.

Absents excusés : M. BARBOT,

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. CHASLERIE

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

1. CHAUFFERIE BOIS PLUS VALUE
2. ASSAINISSEMENT RD 108 - PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES

Le Conseil accepte de délibérer sur les deux sujets.

DÉLIBÉRATIONS

BUDGET CAISSE DES ECOLES

a) COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame GODEFROY Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2010

le Conseil Municipal examine le compte administratif 2010 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 22 797.41 €

Recettes : 23 885.00 €

Résultat de l'exercice : + 1 087.59 €

Résultat antérieur de l'exercice : + 7 251.26 €

Excédent de clôture : 8 338.85 €

Investissement

Dépenses : 20 604.39 €

Recettes : 11 602.13 €

Résultat de l'exercice : - 9 002.26 €

Résultat antérieur de l'exercice : - 522.39 €

Excédent de clôture : - 9 524.65 €

Restes à réaliser : 0 €

Hors de la présence de M. HUNAULT Marco, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la Caisse des Ecoles 2010.

b) AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de

- 9 524.65 euros en section d'investissement

8 338.85 euros en section de fonctionnement

soit un résultat de - 1 185.80 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 3 922 €

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 0 €

Le Conseil Municipal DECIDE :

d'affecter 8 338.85 € au compte 1068 du budget 2011

d) BUDGET PRIMITIF 2011

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à
26 789 € pour la section de fonctionnement
et à 21 097 € pour la section d'investissement

BUDGET ASSAINISSEMENT

a) COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame GODEFROY Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2010

le Conseil Municipal examine le compte administratif 2010 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 23 030.85 €
Recettes : 25 360.41 €
Résultat de l'exercice : +2 329.56 €
Résultat antérieur de l'exercice : + 19 184.50 €

Excédent de clôture : 21 514.06 €

Investissement

Dépenses : 10 790.18 €
Recettes : 6 328.54 €
Résultat de l'exercice : - 4 461.64 €
Résultat antérieur de l'exercice : + 3 487.28 €

Excédent de clôture : - 974.36 €

Hors de la présence de M. HUNAULT Marco Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif Assainissement 2010.

c) AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de
- 974.36 euros en section d'investissement

21 514.06 euros en section de fonctionnement

soit un résultat de 20 539.70 euros

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à 0 €

Le Conseil Municipal décide pour l'exercice 2011 :

d'affecter 974.36 € au compte 1068

d'inscrire 20 539.00 € au 002 Résultat de fonctionnement reporté

e) BUDGET PRIMITIF 2011

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à
41 904 € pour la section de fonctionnement
et à 44 708 € pour la section d'investissement

BUDGET LOTISSEMENT DES RETIRES

a) COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame GODEFROY Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2010 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 110 969.17 €
Recettes : 0,00 €
Résultat de l'exercice : -110 969.17 €
Résultat antérieur de l'exercice : 110 969.25 €

Excédent de clôture : 0.00 €

Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 93 819.17 €

Résultat de l'exercice : + 93 819.17 €

Résultat antérieur de l'exercice : - 93 819,17 €

Résultat de clôture : 0.00 €

Restes à réaliser : Néant €

Hors de la présence de M. HUNAUT Marco Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Lotissement des Reitries 2010

| |
|--|
| BUDGET LOTISSEMENT DU CLOS CHANTEAU |
|--|

a) COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame GODEFROY Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2010 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 0.40 €

Recettes : 0.00 €

Résultat de l'exercice : - 0,40 €

Résultat antérieur de l'exercice : 96 167.17 €

Excédent de clôture : 96 167,77 €

Investissement

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

Résultat de l'exercice : 0.00 €

Résultat antérieur de l'exercice : - 40 000.00 €

Résultat de clôture : - 40 000.00 €

Restes à réaliser : Néant €

Hors de la présence de M. HUNAUT Marco, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Lotissement du Clos Chateau 2010

c) BUDGET PRIMITIF 2011

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à
164 290.00 € pour la section de fonctionnement
et à 40 000.00 € pour la section d'investissement

| |
|------------------------|
| BUDGET COMMUNAL |
|------------------------|

a) COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil vote le compte de gestion dressé par Madame GODEFROY Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

b) COMPTE ADMINISTRATIF 2010

le Conseil Municipal examine le compte administratif 2010 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 471 988.68 €

Recettes : 579 925.90 €

Résultat de l'exercice : + 107 937.30 €

Résultat antérieur de l'exercice : + 244 475.93 €

Excédent de clôture : 352 413.23 €

Investissement

Dépenses : 305 799,86 €

Recettes : 205 418,91 €

Résultat de l'exercice : - 100 380,95 €

Résultat antérieur de l'exercice : - 34 191,04 €

Excédent de clôture : - 134 571,99 €

Restes à réaliser : + 84 271 €

Hors de la présence de M. HUNAUT Marco Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Communal 2010.

c) AFFECTATION DES RESULTATS

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de clôture de - 134 571,99 euros en section d'investissement

352 413,23 euros en section de fonctionnement

soit un résultat de 217 841,24 euros

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de 252 592 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à + 84 271 €

Le Conseil Municipal DECIDE :

d'affecter 218 842,99 € au compte 1068 du budget 2011

d'inscrire 133 570,00 € au 002 Résultat de fonctionnement reporté

d) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE 2011

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour, 1 voix contre, et une abstention DECIDE d'augmenter le produit fiscal. Les taux d'imposition de l'année 2011 des trois taxes directes locales sont :

Taxe d'habitation : 14,89 %

Taxe Foncière (Bâti) : 21,60 %

Taxe Foncière (Non Bâti) : 42,04 %

f) BUDGET PRIMITIF 2011

En recettes et en dépenses le budget s'équilibre à

669 046 € pour la section de fonctionnement

et à 633 311 € pour la section d'investissement

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

M. FOULONNEAU Maire Adjoint, expose que dans le cadre du développement de l'urbanisation, il est souhaitable d'aménager et sécuriser les abords de l'école.

L'objectif est d'améliorer la sécurité routière, faciliter et sécuriser les cheminements piétons et cyclables.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide de réaliser des travaux d'aménagements de sécurité aux abords de l'école publique Paul Gauguin

- sollicite l'inscription de la Commune au programme 2011 des investissements financés au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet suivant :

Secteur 4 : Aménagements de bourgs :

4.2 - Aménagements de sécurité aux abords des écoles

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 937,20 € H.T., soit 19 060,89 euros T.T.C.

QUESTIONS DIVERSES

1 - CHAUFFERIE BOIS

M. Le Maire dépose sur le bureau l'avenant suivant :

*** Lot n° 01 : GROS ŒUVRE - RESEAUX ENTERRES**

Suite aux prescriptions de la SOCOTEC : Réalisation d'une barrière physico préventive TERMITES compris fourniture et pose de Kordon de 0.20 cm, Kollar de traversée de dalle et traitement sur regard de pénétration des fourreaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 abstentions,

☉ ACCEPTE l'avenant positif ci-dessous :

| Lot | Entreprise retenue | Marché TTC | Avenant | Avenant | Total du |
|-----|----------------------|------------|-----------|---------|----------|
| 1 | DAINVAUX Rénov Anjou | 24 304.28€ | +1411.28€ | | 25715.56 |

☉ AUTORISE M. le Maire ou un des adjoints à signer l'avenant positif du lot n°1 GROS ŒUVRE - RESEAUX ENTERRES

2 - ASSAINISSEMENT RD 108 - PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS

M. le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré M. DE MAISMONT le 29 mars dernier concernant le raccordement au tout à l'égout du secteur de la Perrière. M. DE MAISMONT est disposé à apporter pour la réalisation des travaux , 4 000 € pour chacun des trois lots n° 2, 3 et 4. Le règlement serait effectué, pour chaque lot, lors des ventes des parcelles. M. le Maire précise qu'une convention concernant la participation du propriétaire riverain sera signée devant Maître FAUQUEREAU Notaire à Chateaufort-sur-Sarthe.

► Le Conseil Municipal souhaite avoir connaissance du projet de convention et du montant total des travaux avant de se prononcer.

Le sujet sera à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai prochain

► Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer un marché public procédure adaptée pour les travaux d'assainissement route de Chateaufort RD 108.

VENTE DE PIZZAS

M. le Maire informe le Conseil que M. PINCHINOT Jean-Marie recherche un emplacement pour faire de la vente de pizzas à emporter.

Le Conseil Municipal accepte que M. PINCHINOT s'installe Place de la Mairie, le mardi soir. Le prix de l'emplacement sera fixé lors de la réunion du 10 juin 2011.

L'IVRE DE LECTURES

Mme DENIS Maire Adjoint informe le Conseil que la bibliothèque a effectué un désherbage de livres qui provenaient de dons ou d'achats. Les livres seront mis en vente à l'occasion du marché du goût et des saveurs.

Le Conseil donne un avis favorable à la requête de la Bibliothèque.

FETE DU 5 JUIN REPORTÉE AU 24 JUILLET

M. ROSAIRE Maire Adjoint informe le conseil que la Fête de la rivière programmée à l'origine le 5 juin est reportée au dimanche 24 juillet 2011.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE

M. Le Maire informe le conseil que la première réunion plénière des 17 conseils municipaux des Communautés de Communes Loir et Sarthe et Haut Anjou aura lieu le vendredi 2 septembre 2011.

Par conséquent la réunion du Conseil Municipal est reportée au vendredi 9 septembre 2011.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER 17 PLACE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 994, 997 et 1077 sises 17, Place de la Mairie.

VUE DE MON CLOCHER

Suite à la visite des personnes du C.C.A.S. d'Angers le 23 mars 2010, une visite des Juvardeillais à Angers est organisée le mardi 12 avril 2011.

HEBERGEURS

M. CHASLERIE Conseiller Municipal, informe le Conseil que les hébergeurs sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou , en collaboration avec l'Office de Tourisme « entre Sarthe et Mayenne », organisent le samedi 2 avril prochain, une journée d'accueil du public.

DIAGNOSTIC PARCELLAIRE DES ZONES HUMIDES

Le Conseil Municipal décide de confier à la Société dm.EAU de JANZÉ 35 le diagnostic parcellaire des zones humides sur les parcelles du futur lotissement de la Poitevineière.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT -ANJOU

Mme MENAGER Conseillère Municipale donne un compte rendu de la séance du dernier Conseil Communautaire en date du 24 mars dernier.